



M R C

du DOMAINE-du-ROY

**Développement durable de la
production porcine au Québec**

Mémoire

soumis au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| <i>Mise en situation</i> | 1 |
| <i>Présentation de la MRC du Domaine-du-Roy</i> | 3 |
| <i>Intérêt de la MRC du Domaine-du-Roy dans le présent débat sur la production porcine</i> | 3 |
| <i>Constats au niveau de l'industrie agroalimentaire</i> | 4 |
| <i>Stratégies poursuivies dans le schéma d'aménagement révisé</i> | 5 |
| <i>Développement durable de la production porcine dans le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy</i> | 5 |
| <i>Conclusion</i> | 11 |

Mise en situation

En juillet 2002, le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur André Boisclair, donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec. Plus spécifiquement, le ministre demandait au BAPE d'établir le cadre de développement de cette production en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Outre l'exploration (forces, faiblesses, menaces, opportunités) des modèles de production en présence au Québec, le BAPE devrait recommander au gouvernement du Québec des patrons de production, garant d'un avenir promoteur où une cohabitation harmonieuse des activités serait assurée, le tout dans le respect de l'environnement.

Pour tenir cette consultation, le BAPE a formé la « Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec ». Dans le cadre de ses travaux, la Commission a retenu une démarche devant permettre aux experts, aux producteurs et aux citoyens de conjuguer leurs efforts dans le but de définir, ensemble, le cadre propice de développement de cette production. Initiée depuis octobre dernier, trois activités majeures sont prévues dans la démarche empruntée par la Commission.

Au départ, des séances thématiques ont été tenues au quatre coins du Québec. Ces séances ont permis de faire le point sur les différentes facettes (modes actuels de production, impacts écologiques, dimensions économiques, cadre juridique, etc.) de la production porcine. Suite à la tenue de ces séances thématiques, la première tournée régionale de la Commission a pris son envol. Cette tournée devait permettre aux citoyens de questionner les conditions particulières de la production porcine dans leur milieu de vie. Encore ici, des experts des différents ministères étaient sur place afin de clarifier les aspects qui demandaient des éclaircissements. Enfin, la seconde tournée régionale, en cours actuellement, est celle qui devrait permettre aux citoyens, aux municipalités et aux groupes d'exprimer leur opinion sur le développement durable de la production porcine au Québec.

La MRC du Domaine-du-Roy est heureuse de participer à cette seconde tournée régionale par le dépôt du présent mémoire. Pour la rédaction de son mémoire, notre MRC a sollicité l'aide des membres de son comité consultatif agricole. Pour alimenter leur réflexion sur ce sujet, les membres du comité consultatif agricole ont utilisé le questionnement suggéré par la Commission dans son document intitulé « Venez donner votre opinion ». Ce questionnement tourne autour des questions suivantes :

- Quels seraient les paramètres du cadre dans lequel la production porcine devrait s'exercer pour assurer simultanément sa pérennité et la qualité de l'environnement?
- Quels procédés, techniques, méthodes ou modèles de production doivent être privilégiés?

- De quelle manière conjuguer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques pour favoriser une pratique durable de la production porcine et une cohabitation harmonieuse des activités?

Le positionnement retenu par notre MRC s'inspire donc du questionnement suggéré par la Commission. Notre MRC souhaite que ses opinions, commentaires ou suggestions qu'elle formule dans le présent mémoire puissent servir aux travaux de la Commission qui émettra les recommandations appropriées au gouvernement du Québec sur le cadre de développement de cette production.

Présentation de la MRC du Domaine-du-Roy

Localisée au sud-ouest de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, notre MRC couvre une superficie de 18 854 km², dont 2 860 km² en territoire municipalisé et 15 994 km² en territoire non organisé. Au plan géomorphologique, le territoire de notre MRC présente trois ensembles.

Le premier ensemble correspond à la frange littorale du lac Saint-Jean. Cette plaine s'étend sur une profondeur variable, depuis le lac Saint-Jean, de quelques centaines de mètres dans la municipalité de Chambord pour s'élargir jusqu'à une distance maximale de 11 kilomètres dans le secteur de la municipalité de La Doré. Essentiellement, cette plaine littorale sert de support aux activités structurantes qui animent notre espace régional (pôles urbains, industries, commerces, services, etc.) et regroupe la grande majorité de notre population (28 755 personnes (90,5 %) des 31 772 personnes de la MRC résident dans les municipalités de plaine). D'ailleurs, c'est dans cet ensemble que nous retrouvons l'essentiel de la dynamique agricole de notre milieu. Le milieu rural qui s'y trouve possède les potentiels biophysiques qui lui permet une utilisation intensive des sols par les divers types d'agriculture (productions animales, fourragères, céréalières, etc.). Le deuxième ensemble s'associe aux contreforts des Laurentides depuis la plaine vers le bouclier laurentien. Cet ensemble regroupe les municipalités de Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette, Saint-André et Sainte-Hedwidge. Ce milieu peut se qualifier d'agroforestier. Enfin, le dernier ensemble fait partie du bouclier laurentien. La forêt y domine, pourvoyeur de matières ligneuses, d'habitats fauniques, d'espaces récréatifs et historiques.

Intérêt de la MRC du Domaine-du-Roy dans le présent débat sur la production porcine

Notre MRC se sent concerner par le présent débat sur le développement durable de la production porcine au Québec. Comme les autres municipalités régionales de comté du Québec, notre MRC a entrepris la révision de son schéma d'aménagement. Outre le fait d'assumer notre responsabilité première en matière d'aménagement, dans le cadre de nos travaux, nous avons convenu que notre schéma d'aménagement révisé devait aussi servir de support au développement futur de nos communautés locales. Cette intention de prise en main du développement de notre territoire, avec comme outil le schéma d'aménagement, découle de la lecture plus ou moins intéressante que nous nous faisons du contexte socio-économique de notre milieu.

Comme plusieurs autres municipalités régionales de comté des régions-ressources au Québec, les communautés locales de notre MRC sont confrontées quotidiennement au phénomène de la dévitalisation de leur milieu de vie. Historiquement, ce phénomène a pris naissance dans les municipalités des contreforts, mais les dernières données démographiques démontrent que celui-ci gagne maintenant les municipalités urbaines de la plaine du lac Saint-Jean. Les manifestations de ce phénomène sont variées mais

communes d'une municipalité à l'autre : exode des jeunes, vieillissement de la population, déclin démographique, bilan migratoire négatif, taux de chômage élevé, faible taux de natalité, mondialisation de l'économie, intégration des entreprises, diversification industrielle timide, diminution du pouvoir d'achat, fragilité des services publics et privés (services de proximité, sous-régional ou régional), faible esprit d'entrepreneuriat, voilà quelques manifestations présentes dans nos communautés.

Les membres de notre MRC ont échangé sur ces manifestations. Compte tenu de la problématique sociale et économique observée, nous avons convenu que la révision du schéma d'aménagement devait nous offrir la possibilité de se partager et de retenir une « vision d'action territoriale commune ». Vous comprendrez madame la présidente et messieurs les commissaires, que l'enjeu commun à la base de cette vision est la revitalisation de nos communautés locales, et ce, par la mise en place de projets valorisant une occupation dynamique du territoire. Pour les prochaines années, nous nous sommes donc donnés comme objectif réaliste de « stabiliser au moins notre population à son niveau actuel ».

Constats au niveau de l'industrie agroalimentaire

Traditionnellement, l'agriculture a été l'une des assises de l'économie de notre MRC. Aujourd'hui, la situation de cette industrie est très délicate. Pour certains, ce milieu est en sursis et si un coup de barre n'est pas donné à très court terme, nous devons parler au passé de cette occupation du territoire qui a donné un patron de développement particulier à l'ensemble de nos communautés locales.

Dernièrement, les différents syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles de la région ont tenu diverses activités médiatiques afin de sensibiliser les décideurs politiques, les intervenants socio-économiques et la population en générale, aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement dans leur entreprise, pour presque la totalité encore « familiale ». Ces manifestations viennent s'ajouter aux nombreux phénomènes observés au cours des dernières décennies.

L'agriculture qui se pratique sur notre territoire a connu de nombreux changements au cours des années. La ferme familiale est passée d'une agriculture de subsistance et artisanale (lors de la période de la colonisation), à une véritable industrie de production agricole hautement mécanisée, spécialisée et sophistiquée. Aujourd'hui, ce secteur, jadis fleurissant de l'économie du milieu, a vu décliner le nombre de ses producteurs, l'importance de sa production laitière (exode des quotas de lait), les surfaces propriétés d'agriculteurs et les surfaces en production. À ces manifestations s'ajoutent aussi les problématiques de la relève agricole, de la transformation déficiente, du reboisement de bonnes terres agricoles (ce avec l'accord de nos dirigeants régionaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), de la présence de terres en friche, et enfin, pour certaines parties de notre zone agricole, de la présence de certains usages incompatibles avec les activités agricoles, si bien que la déstructuration de l'espace agricole est entamée.

Ces phénomènes sont peut-être le résultat du type d'industrie qui s'exerce actuellement, laquelle industrie est axée sur la masse et les grands marchés. L'absence de nouveaux créneaux de développement en agriculture est peut-être la principale raison du repli agricole dans notre milieu. Cependant, nous sommes confiants qu'avec nos moyens et nos capacités, nous trouverons des solutions garantes d'un avenir certain à l'ensemble de nos communautés locales en vue d'assurer leur pérennité.

Stratégies poursuivies dans le schéma d'aménagement révisé

Dans son nouveau schéma d'aménagement (2^e génération), notre MRC entend poursuivre des stratégies porteuses d'avenir. Elles toucheront aux différentes facettes du développement de nos communautés locales et seront en lien direct avec l'occupation dynamique de notre territoire. Avec ces stratégies, les élus de la MRC désirent voir émerger des projets concrets de développement afin d'amoinrir les phénomènes dont nous vous faisons part plus haut par rapport à la dévitalisation de nos communautés locales.

Pour le milieu agricole, quatre stratégies devraient conditionner les actions de développement de notre MRC. Ces stratégies sont celles des « **productions biologiques** », de « **l'augmentation de la production du bleuets** », de la « **transformation des diverses productions agricoles locales** » et enfin, de la « **remise en production des bons sols agricoles ayant fait l'objet d'un reboisement ou ceux qui sont en friche** ».

Développement durable de la production porcine dans le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

Le territoire de notre MRC possède des propriétés intéressantes pour la production porcine. Actuellement, cette production est presque inexistante. Selon les nouveaux paramètres utilisés par le ministère de l'Environnement du Québec (MENQ), sur les neuf municipalités que comptent notre MRC, seulement deux de celles-ci se retrouvent actuellement en surplus de fumier. Ces municipalités sont celles de Chambord et de Saint-Prime. Ailleurs, les potentialités sont présentes et notre territoire peut se définir comme un « territoire d'accueil » pour ce type de production, dans le contexte où plusieurs régions du Québec sont en surplus de fumier.

Nous pouvons donc décrire notre territoire comme un territoire envié par certaines régions. Certes, nous avons peut-être un avantage sur ces régions en surplus mais tout est à faire pour développer un patron (cadre de référence) du développement durable de l'industrie porcine. Ceci représente un beau défi à relever, mais la concrétisation de ce dernier devra se faire avec l'assentiment des populations car l'acceptabilité sociale pour l'implantation d'une filière porcine est un incontournable à rencontrer.

Mais quelles sont les conditions pour que notre milieu puisse souscrire au développement de la filière porcine sur son territoire? Comment devons-nous voir cette production pour qu'elle devienne un investissement, non seulement sur le plan du développement économique, mais aussi sur le plan de l'organisation du développement de nos communautés locales? À ces questions et à celles que nous a suggérées la Commission, nous sommes d'opinion que la production porcine, pour se développer chez nous, doit s'inscrire dans le respect et la poursuite des stratégies que nous entendons mettre de l'avant dans notre schéma d'aménagement révisé pour l'industrie agroalimentaire.

Dans ce contexte, sur le plan de la production, nous pouvons dès à présent vous signifier que nous ne sommes pas favorables à l'implantation sur notre territoire de méga-porcheries. Nous privilégions plutôt la mise en place de petites unités de production viable, vivable et rentable. Ces unités seraient basées sur le concept de la « ferme familiale » à échelle humaine. En somme, l'implantation de ces unités permettrait d'occuper notre espace rurale.

Sur ce point, nous faisons nôtre la définition de la « ferme familiale » que donne Bruno Jean dans son ouvrage « Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité ». Pour cet auteur, le concept de la ferme familiale tourne autour de trois éléments (trilogie) à savoir, la « propriété (individuelle) », le « travail (familial) » et la « famille (valeur patrimoniale de l'entreprise) ». Avec ces ingrédients, nous sommes assurés qu'un sentiment d'appartenance animera toute famille propriétaire d'une unité de production animale axée sur la production porcine. C'est ce type d'installation que désire voir implanter notre MRC sur son territoire car elle permettra une occupation intéressante de celui-ci en maximisant rationnellement l'exploitation des ressources en place. Certes, cette forme de production agricole est peut-être ancienne, mais nous sommes convaincus qu'elle doit être à la base du modèle de développement de l'agriculture du Québec en ce début du 21^e siècle.¹

De ce modèle basé sur la famille, la production porcine, pour prendre forme, se développer et avoir une chance de succès, pourrait également s'inscrire dans le respect du nouveau créneau qu'est celui de l'agriculture biologique. Le développement de la filière « porc biologique » peut devenir une avenue à explorer pour notre MRC et même notre région.

Déjà, nous comptons sur notre territoire la présence de sol n'ayant fait l'objet d'aucun amendement chimique depuis au moins dix ans. Ces sols pourraient dès à présent

¹ L'idée que nous caressons est de permettre sur notre territoire l'implantation d'installations d'élevage basées sur le concept de la ferme familiale. De façon à rejoindre cet objectif, nous pensons que la Commission devrait recommander un plafond de production. Une référence comme l'unité animale pourrait être utilisée comme paramètre dans la détermination de la taille maximale de la ferme familiale. Pour nos communautés locales, l'implantation de plusieurs fermes familiales, par rang, pourrait permettre de stabiliser des services publics ou privés (déneigement des rangs, cueillette des ordures, transport scolaire, école du village, poste d'essence, etc.) nécessaires à la viabilité, à la vitalité et à la pérennité de leur milieu de vie. À l'inverse, nous sommes convaincus que la venue de méga-porcheries ne nous permettrait pas de rejoindre cette finalité.

servir à la production de céréales biologiques, qui elles, seraient transformées en moulées biologiques qui, à son tour, serviraient à l'alimentation du porc biologique. Sur notre terroir, les municipalités des contreforts offrent d'énormes possibilités de développement. Il en est de même de certaines parties du territoire des municipalités de la plaine du lac Saint-Jean où, bien qu'il soit observé un espace agricole dynamique, la propriété des sols n'est plus entre les mains de producteurs agricoles. Ces secteurs demanderont un suivi attentif afin de ne pas voir apparaître, au cours des prochaines années, des terres à l'abandon pour ensuite devenir en friche. Les productions biologiques, dont celle de la production porcine, pourraient s'avérer une solution à l'abandon anticipé de ces terres et ainsi contribuer à la revitalisation de nos espaces ruraux.

Sur le plan de l'implantation, certains producteurs agricoles de notre secteur nous ont sensibilisés toutefois au manque de promoteurs désireux de se lancer en agriculture. Selon les informations avancées, notre région ne compterait plus que 11 producteurs agricoles spécialisés dans la production porcine. La relève serait presque inexistante. Selon nous, des efforts devront être déployés par nos gouvernements supérieurs afin d'accompagner les intervenants du milieu en vue de développer des programmes adaptés aux régions comme la nôtre et qui désirent favoriser l'implantation de nouvelles familles dans les productions agricoles biologiques. Vous savez, la colonisation a marqué l'histoire de plusieurs de nos communautés dans la 2^e moitié du 19^e siècle, mais au rythme où vont les choses, nous sommes à la veille d'assister à une autre période soit celle de la « re-colonisation » des campagnes québécoises.

Nous amorcerons prochainement avec chacune de nos communautés une démarche de réflexion dans le but de cibler des projets de développement porteurs d'avenir. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique nationale de la ruralité adoptée par le gouvernement du Québec en 2001 pour laquelle notre MRC signait avec ce dernier en juin 2002 un Pacte rural. Les discussions tourneront autour d'enjeux comme celui du maintien des communautés en place et l'industrie agroalimentaire sera sûrement ciblée comme un secteur d'intervention prioritaire. Il va s'en dire que la définition d'un cadre de la production porcine respectueux de l'environnement est un pré-requis si nous voulons que s'implante ce type de production agricole chez nous.

Outre la production, le cadre que la Commission proposera au gouvernement du Québec devra également contenir des recommandations sur le volet de la transformation de la production porcine. Dans notre milieu, tout est à faire sur ce point. Notre infrastructure industrielle dans le domaine agricole est presque inexistante. Du côté de l'industrie laitière, nous comptons quelques implantations industrielles spécialisées dans le lait et les fromages. Nous avons aussi un mini-centre intégré (abattoir – préparation des viandes) à Saint-Prime.

La question ici est de savoir si nous voulons favoriser la mise en place d'une filière porcine jumelant la production et la transformation. Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à la naissance de plusieurs micro-fromageries dans la région. Chez nous, nous avons à Saint-Félicien la fromagerie Ferme des Chutes qui au départ produisait des oeufs biologiques mais qui est spécialisée depuis 1993, dans le

fromage biologique. L'expérience de cet intégrateur démontre qu'il est possible, au Lac-Saint-Jean, d'effectuer de la transformation de produits agricoles biologiques.

Pour l'industrie porcine biologique, nous devons envisager le déploiement du modèle de la filière de façon différente. Ce modèle est à développer mais une chose est certaine, ce dernier ne devra pas calquer le modèle que nous connaissons pour certaines autres régions et qui a amené le gouvernement du Québec à mettre en place la présente Commission. Dans la région, nous avons la coopérative Nutrinor qui travaille déjà à l'implantation d'une filière porcine. Une première phase a été réalisée mais non sans heurt quant à son acceptabilité sociale. La réalisation de cette phase a permis à la coopérative d'obtenir un débouché intéressant pour sa production de moulées. Pour nous, cette coopérative devrait être un intervenant majeur à interpeller dans la définition du modèle de production du porc biologique à retenir pour notre région.

À ce moment, ce que nous pouvons dire sur ce modèle de filière c'est que l'une de ses conditions essentielles n'est pas tant la taille des unités de production que le principe sur lequel il devrait prendre forme, soit celui de l'unité de production agricole familiale. Basé sur ce concept, ce modèle devra aussi intégrer la transformation du porc biologique. Sur la transformation, le mini-centre intégré de Saint-Prime pourrait être interpellé.

Le modèle demandera aussi l'exploration des marchés. Outre le Québec, les États-Unis, plusieurs pays d'Europe (particulièrement la France) et le Japon sont des marchés cibles car l'offre ne parvient pas à répondre à la demande. Enfin, la recherche est primordiale. Elle devra conduire vers le développement de nouveaux produits qui seraient susceptibles de mettre sur le marché des produits de consommation prisés par la clientèle. Au Québec, nous avons l'agneau de Charlevoix, pourquoi n'aurions-nous pas le « porc bio » du Saguenay – Lac-Saint-Jean?

Au-delà de la production et la transformation, le cadre à être proposé par la présente Commission au gouvernement du Québec devra aussi contenir des recommandations quant aux installations d'élevage et aux opérations d'épandage sur les sols des lisiers de porc. Dans ce cas, trois dimensions sont concernées soit celle des inconvénients liés aux odeurs pour les populations limitrophes aux opérations (acceptation sociale), celle des risques de contamination des eaux de surfaces ou souterraines (pollution de l'environnement), et enfin, celle des nouvelles tendances des installations d'élevage (observées particulièrement en Europe).

Tout d'abord quant aux odeurs et aux risques de contamination, pour nous, l'idéal serait que les installations d'élevage effectuent un traitement complet des déjections animales en les transformant en un produit solide comme des granules fertilisantes ou du compost mature. Les odeurs seraient donc minimisées lors de la manutention des déjections animales (devenues produit solide) à l'installation d'élevage ou lors de leur transport pour l'épandage. Du côté de la protection de l'environnement, un suivi serré devrait aussi être effectué de façon à n'épandre sur le sol que les matières fertilisantes

naturelles nécessaires aux besoins de la plante et à la protection des eaux (surface et souterraine).

Ce traitement, qui s'inscrit d'ailleurs dans la philosophie de la production biologique, aurait comme avantage d'amoinrir et même d'éliminer tout mouvement de masse contre la production porcine. Les municipalités seraient aussi moins sollicitées pour utiliser leur pouvoir réglementaire, pouvoir réglementaire qui, il faut bien l'admettre, a été étroitement circonscrit avec les nouvelles orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles et les paramètres des distances séparatrices qui les accompagnent relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole.

Un autre élément que la Commission doit prendre en compte dans ses recommandations qu'elle adressera au gouvernement du Québec est celui des nouvelles tendances de production porcine observées en Europe au cours des dernières années. Les nouvelles unités de production en Europe offrent à l'animal des conditions d'élevage supérieures (confort de l'animal par l'augmentation de la surface de la place, la libre circulation des bêtes ou encore, la mise en groupe des truies gestantes) à celles que nous connaissons ici. Ces nouveaux standards sont dictés par les lois du marché, qui elles sont conditionnées par les consommateurs qui sont plus critiques face aux conditions d'élevage des bêtes.

Vous nous permettrez en terminant certains commentaires sur les orientations gouvernementales. Tout d'abord, l'an dernier, nous avons effectué la caractérisation de notre zone agricole comme nous le demandait le gouvernement dans son document. Cette caractérisation nous a permis de retenir les ensembles « dynamiques », « viables », « viables dévitalisés », et enfin, « îlots déstructurés » de notre zone agricole. Le gouvernement nous demande de mettre cette caractérisation dans notre schéma d'aménagement. Elle devrait aussi nous permettre, avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de s'entendre sur des demandes à portée collective, c'est-à-dire « de déterminer dans quels cas et à quelles conditions les nouvelles utilisations à des fins résidentielles (strictement) pourraient être implantés en zone agricole ».

Nous remarquons que l'exercice que nous effectuons actuellement n'a qu'une portée d'aménagement du territoire. À échéance, cet exercice devrait « assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture », et ce, en déterminant un cadre de gestion des usages (agricoles et non agricoles) en vue du maintien et du développement des activités et des exploitations agricoles. Nous sommes tous favorables au développement de l'agriculture chez nous car cette industrie a contribué à façonner l'espace rural de notre MRC. Nous sommes également favorables, à travers nos instruments de planification (schéma d'aménagement et plan d'urbanisme) et de gestion (zonage, lotissement, etc.) du territoire, à garantir la pérennité d'une base territoriale pour cette activité. Cependant, au-delà de la protection des sols et des activités, il reste le développement de cette industrie et sur ce point, le gouvernement est définitivement muet dans son énoncé d'orientations. Des intentions envers le développement local et de la contribution de l'agroalimentaire sur cette question

auraient été souhaitées, ce qui aurait permis un meilleur arrimage entre l'aménagement du territoire et le développement des communautés locales.

D'autre part, nous devons dénoncer la manière de faire du gouvernement du Québec dans le traitement de la conformité des outils de planification et de gestion du territoire aux orientations gouvernementale et aux paramètres de distances séparatrices. Nous partageons les opinions que vous adressait Me Lorne Giroux lors de son passage devant vous le 11 novembre dernier. Avec les nouvelles dispositions législatives, le gouvernement central s'est gardé le contrôle absolu sur la planification et la gestion du territoire au Québec, d'une région à l'autre, avec la même médecine du mur à mur.

Cette façon de faire permet au gouvernement d'implanter « le modèle de la production porcine » qui lui semble bon pour toutes les régions du Québec. Dans ce contexte, il sera difficile aux autorités régionales et locales, en concertation avec leur population, de déterminer le type de développement qui convient le mieux à leur milieu de vie. Toute tentative pourrait éventuellement échouer car le gouvernement central viendra nous dire que notre modèle est non conforme aux orientations gouvernementales et aux paramètres de distances séparatrices. Nous sommes d'opinion que le gouvernement devrait laisser la latitude au milieu municipal pour qu'il puisse définir, avec sa population, le type du développement de la production porcine qu'il désire voir implanter sur son territoire.

Lors de la mise place des MRC au début des années 80 avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement du Québec disait aux élus des MRC et des municipalités locales qu'ils étaient les gestionnaires de leur territoire et que l'aménagement était une responsabilité partagée entre trois paliers : la municipalité, la MRC et le gouvernement. Depuis cette époque, les différentes expériences vécues par le monde municipal nous porte à croire qu'aujourd'hui, pour ce qui est de la zone agricole, la gestion de cette zone n'est plus que du ressort du gouvernement central et que les MRC ne sont devenues qu'un exécutant au service de ce gouvernement central. Il ne faut pas oublier que c'est ce dernier qui met en vigueur le schéma d'aménagement révisé. Dès que ce schéma d'aménagement révisé sera en vigueur, les discussions sur la poursuite des orientations et des paramètres de distance ne se tiendront pas entre ce gouvernement et les municipalités locales. Cette tâche incombera à la MRC et celle-ci sera alors l'instrumentiste du gouvernement.

Conclusion

Nous espérons que le présent mémoire a permis à la Commission de lui apporter un certain éclairage dans ses travaux en vue de définir le cadre propice du développement de la production porcine au Québec. Nous sommes d'opinion que nous ne devons pas refuser qu'une telle production soit absente du paysage québécois. Au contraire, celle-ci offre des possibilités intéressantes de développement et du maintien des communautés locales en place. Le cadre dans lequel celle-ci doit prendre place doit cependant prôner et s'appuyer sur le principe du développement durable.

H:\DOCUMENTS\Aménagement\Consultation BAPE\Production porcine\MémoireMRCPréliminaire.doc